

6- Evolution de la taille des classes au collège

I) Définition de la mesure

Il s'agit pour l'académie de procéder à une analyse du nombre d'élèves par division ou groupe d'élèves au regard des caractéristiques sociales et structurelles de l'académie, des niveaux et types de formation, et d'estimer les gains en emplois qui peuvent être générés dans le cadre d'une optimisation des effectifs dans les structures.

II) Exposé des motifs

L'augmentation du nombre d'élèves par division (ou groupes) fait partie des mesures destinées à optimiser l'utilisation des moyens d'enseignement sans dégrader les résultats des élèves. Il n'est pas démontré en effet que la taille des classes ait un effet probant sur la réussite des élèves.

L'évolution du réseau des établissements, qui constitue un facteur d'augmentation de la taille des classes, est traitée dans une fiche spécifique (fiche n°7).

III) Références juridiques

IV) Eléments de contexte

Au niveau national (France métropolitaine et DOM), le nombre moyen d'élèves par division (E/D) dans le second degré public tous niveaux confondus est passé de 24,1 à 23,9 entre les rentrées 2005 et 2009. Sur cette période il est resté stable en collège (24,0).

De nombreux enseignements ne se déroulant pas en division complète, l'analyse doit également porter sur le nombre moyen d'élèves par division ou groupe (E/S).

Au niveau national, le nombre moyen d'élèves par structure (E/S) dans le second degré public tous niveaux confondus est passé de 21,04 à 21,14 entre les rentrées 2005 et 2008. Sur cette période, il a légèrement augmenté en collège passant de 22,72 à 22,97.

Au-delà des questions de dotation des académies, fondées sur des éléments démographiques, socio-économiques et structurels, la différenciation des dotations entre collèges doit constituer un élément des politiques académiques. Le Parlement et la Cour des comptes jugent cette différenciation insuffisante.

Une analyse probablement trop schématique montre que le surcroît de moyens au profit de certaines académies, pourtant significatif, ne permet pas d'atteindre une plus grande performance scolaire et d'égaliser les chances. Il est donc permis de douter de l'efficacité de l'emploi de ces moyens additionnels.

Les chiffrages demandés doivent permettre à la fois d'identifier des gains nets de dotations, mais aussi des capacités de redéploiement au profit des établissements accueillant les élèves issus des milieux les moins favorisés.

V) Valeurs des indicateurs

Les valeurs académiques du E/D s'échelonnent de 21,9 à 26,4 alors que celles du E/S s'établissent entre 19,08 et 22,58.

Les valeurs académiques du H/E sont comprises entre 1,33 et 1,56, soit un écart de plus de 17 %.

Ces valeurs traduisent une multitude de facteurs : les dotations des académies, elles-mêmes fruits de considérations socio-économiques et structurelles, des choix entre collèges, LEGT et LP, des capacités plus importantes à optimiser la taille des classes,...

VI) Méthodologie

Présentation de la méthode de calcul

Sur la base des éléments statistiques constatés de la rentrée scolaire 2009-2010, il est identifié dans chaque établissement et pour chaque niveau (sixième, cinquième, quatrième, etc....) les effectifs d'élèves, le nombre de divisions et ainsi le nombre d'élèves par division.

La méthode consiste donc à faire évoluer le nombre d'élèves par division puis à procéder au calcul du nombre théorique de divisions correspondant.

Exemple : Au sein d'un établissement, 240 élèves sont en 4^{ème} dans 10 divisions soit un nombre d'élèves par division de 24,0. En augmentant le nombre d'élèves par division de 5 élèves on devrait obtenir : $240 / 29 = 8,3$ divisions arrondi à 9 (gain d'une division).

Soit un gain théorique en ETP (sur la base d'un coût théorique d'une division de 29 heures) de $1(\text{division}) \times 29(\text{heures}) / 18 = 1,6$.

L'écart ainsi constaté permet d'évaluer par établissement et par niveau le gain éventuel traduit en ETP.

Des hypothèses sont présentées à titre d'exemple :

- Le nombre d'élèves par division (par établissements et par niveau) est augmenté de 1 ou 5 points.

- le nombre d'élèves par division résultant du calcul est limité à un seuil, (dans certains résultats présentés ci-après, le nombre retenu est 30 élèves). Ainsi, si pour le niveau analysé, le nombre d'élèves par division résultant du calcul est supérieur au seuil fixé (ici 30 élèves), la valeur du nombre d'élèves par division prise en

compte est celle du seuil, le nombre théorique de divisions étant recalculé à partir de ce seuil.

- la valeur maximale de l'évolution du nombre d'élèves par division peut être limitée. Ainsi, si pour le niveau analysé, la variation du nombre d'élèves par division résultant du calcul est supérieure à un seuil fixé (ici 18 % puis 20 %), la valeur de la variation du nombre d'élèves par division prise en compte est celle du seuil, le nombre théorique de divisions étant recalculé à partir de ce seuil.

- Le nombre théorique de divisions est arrondi à l'entier supérieur

A titre d'exemple

Résultat national, établissement par établissement et pour chaque niveau en faisant varier quelques paramètres(*)

Collège	Ajout de 1 élève par division	Ajout de 5 élèves par division			Ajout de 5 élèves par division Hors éducation prioritaire	
		Aucune Contrainte	30 élèves maximum par division	30 élèves maximum par division et hausse maximale du E/D de 18 %	30 élèves maximum par division et hausse maximale du E/D de 18 %	30 élèves maximum par division et hausse maximale du E/D de 20 %
Gain (en ETP)	0	8 187	6 531	3 200	2 127	3 989
Variation du E/D global (en point)	0	+ 1,3	+ 1,0	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,8

(*) : Les valeurs de ces paramètres indiqués à titre d'exemple.

Annexe : Par académie, E/D, E/S, H/E et pourcentage d'heures d'enseignement dispensées dans des structures inférieures à 10 élèves

FICHE ACADEMIQUE

Taux d'encadrement au collège

ACADEMIE DE :

Nom du correspondant :

N° téléphone :

Adresse courriel :

- I) Eléments de mise en œuvre
 - A) Les contraintes
 - B) Les éléments facilitateurs
 - C) La méthodologie pour estimer le gain
 - D) Gain proposé en emplois

- II) Détail des éléments du calcul

PJ : Tableau à compléter